



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1999/1128  
4 novembre 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATÉE DU 4 NOVEMBRE 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le 28 octobre 1999 à 11 h 6, un groupe d'avions militaires des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni ont lancé cinq engins thermiques au nord de la ville de Mossoul dans le gouvernorat de Ninive, semant la panique parmi les habitants de la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir intervenir auprès des États susmentionnés qui agressent quotidiennement l'Iraq à l'intérieur des zones d'exclusion aérienne illégitimes et auprès des États qui facilitent le départ des avions militaires en question pour qu'ils mettent un terme à ces opérations injustifiées qui contreviennent à la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international, afin qu'elles ne se reproduisent pas à l'avenir. Ces opérations constituent une violation flagrante de la souveraineté de la République d'Iraq et provoquent des dommages aux biens personnels des habitants et terrorisent une grande partie d'entre eux.

Je tiens à réaffirmer le droit de la République d'Iraq établi juridiquement, en vertu du principe de la responsabilité internationale, de demander réparation pour le préjudice subi du fait des opérations effectuées par ces avions.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Saeed H. HASAN

-----